



Majorité copropriétés

Par adl35310

Bonjour,

Notre copropriété, composée de 11 villas, accède à un parking partagé avec 2 autres copropriétés, également composée de villas (26 pour l'une et 9 pour l'autre).

Soit au total 46 copropriétaires qui vont devoir se prononcer à leur prochaine AG sur un projet de travaux (remplacement de la barrière d'accès).

Comment doit s'apprécier les votes des copropriétaires de chaque AG ?

Est-ce que la participation financière de chaque copropriétaire doit être identique ou calculée par rapport au nombre de places de parking occupées ?

En vous remerciant pour votre réponse et vos conseils,

Cordialement

Alain

Par Nihilscio

Bonjour,

Il me semble que cette question a déjà été posée il y a quelques mois.

Il est impossible de vous répondre sans connaître les modalités selon lesquelles les trois copropriétés se partagent le parking.

C'est peut-être par le biais d'une union de syndicats ou d'une association syndicale.

Par yapasdequoi

Bonjour,

c'est là.

Il aurait été mieux de continuer à la suite et de répondre à la dernière question posée.

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/syndic-de-copropriete/partage-parking-entre-coproprietes-t55927.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/syndic-de-copropriete/partage-parking-entre-coproprietes-t55927.html[url]